



Fédération Française
de Spéléologie

ASSURANCES INITIATION

<http://aven.ffspeleo.fr>

REGLEMENT PAR PRELEVEMENT PROCEDURE

Vous souhaitez payer par prélèvement vos achats d'assurances initiation effectués sur le site :
<http://aven.ffspeleo.fr>

1 – Renseigner sur le formulaire joint d'« *autorisation* » :

- la liste des personnes que vous autorisez à utiliser ce mode de paiement en indiquant :
 - Leur prénom,
 - Leur nom,
 - Leur numéro de licencié.
- l'adresse mail à laquelle devra être envoyée « la facture relevée » les 01 et 15 de chaque mois (voir point 6).

2 - Renseigner sur le formulaire joint de « *demande de prélèvement sur compte bancaire* » :

- Sur la partie haute du document, renseigner :
 - Nom et adresse du compte à débiter,
 - Indiquer le lieu, dater et signer.
- Sur la partie basse du document, renseigner :
 - La raison sociale et adresse du débiteur (votre club),
 - Les références du compte,
 - Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter (votre banque).
 - Dater et signer.

3 – Renvoyer les 2 formulaires dûment renseignés à :

Fédération Française de Spéléologie
28 rue Delandine
69002 LYON

4 – La fédération mènera les démarches nécessaires auprès de votre établissement bancaire.

5 – Une fois la demande de prélèvement validée le mode de paiement par prélèvement s'activera dans le logiciel d'achat des assurances initiation sur le compte de toutes les personnes que vous aurez autorisées.

6 - Pour information :

- Chaque parrain recevra une facture après chacun de ses achats.
- Tous les achats effectués par vos parrains du 01 au 14 de chaque mois feront l'objet d'une « facture relevée » que vous recevrez par mail le 15 de chaque mois à l'adresse que vous indiquerez sur le formulaire d'« autorisation ». Le montant de cette facture sera prélevé le 01 du mois suivant.
- Tous les achats effectués par vos parrains du 15 au 31 de chaque mois feront l'objet d'une « facture relevée » que vous recevrez par mail le 01 de chaque mois à l'adresse que vous indiquerez sur le formulaire d'« autorisation ». Le montant de cette facture sera prélevé le 15 du mois suivant.





Fédération Française
de Spéléologie

ASSURANCES INITIATION

<http://aven.ffspeleo.fr>

REGLEMENT PAR PRELEVEMENT AUTORISATION

Je soussigné_ _ _ _ _

président du club _ _ _ _ _

numéro du club _ _ _ _ _

autorise les personnes citées dans le tableau ci-dessous à avoir accès au mode de paiement par prélèvement sur le compte du club pour l'achat des assurances initiation à partir du site <http://aven.ffspeleo.fr>

Prénom	Nom	Numéro de licencié

La « facture relevée », éditée le 01 et le 15 de chaque mois doit être envoyée à l'adresse mail suivante : _ _ _ _ _

Fait à _____ le _____

Signature



